

## **RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS**

**Avis important à tous les élus et directeurs généraux**

### **CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA COVID-19 POUR LA VAGUE DE CHALEUR À VENIR**

Environnement Canada a publié une alerte de chaleur indiquant qu'une vague de chaleur touchera de grandes parties du sud du Manitoba plus tard cette semaine. Selon les prévisions, les températures dépasseront 30 °C pendant plusieurs jours. Pour en savoir plus, consultez le [meteo.gc.ca/warnings/index\\_f.html?prov=mb](https://meteo.gc.ca/warnings/index_f.html?prov=mb).

En plus de prévoir certaines exemptions pour les administrations publiques, les ordres de santé publique ne s'appliquent pas aux établissements où sont fournis des soins de santé ou des services sociaux. En raison du risque que posent les températures élevées et les taux d'humidité à venir pour les personnes vulnérables, les municipalités sont autorisées à convertir temporairement leurs installations comme les centres communautaires, les installations de loisirs et les bibliothèques en centres de rafraîchissement pour les personnes vulnérables qui n'auraient autrement aucune façon d'abaisser leur température corporelle.

Des modifications sont également apportées à l'ordre de santé publique pour permettre l'utilisation des installations d'eau extérieures, comme les jeux d'eau, les barboteuses ou les piscines pendant la vague de chaleur.

Les personnes qui fréquenteront ces installations devront être raisonnablement en mesure de se tenir à au moins deux mètres des autres membres du public. Ces installations sont ouvertes pour traiter des effets directs de la chaleur sur les personnes vulnérables, et elles ne doivent pas être utilisées à des fins récréatives. Les installations devront être adéquatement supervisées, et leurs exploitants devront s'assurer que le public respecte les protocoles appropriés d'éloignement physique et de santé publique. Un pouvoir discrétionnaire pourrait être exercé pour ouvrir les installations prioritaires ou fermer celles qui ne sont pas gérables. À noter que des agents d'exécution désignés par la Province veilleront au respect des règles et recommanderont les correctifs qui s'imposent.

Par ailleurs, les municipalités et les fournisseurs de services affiliés peuvent envisager de fournir des services pour lutter contre les effets de la vague de chaleur sur la santé, par exemple :

- distribution de bouteilles d'eau potable;
- installation d'abris pour protéger les gens du soleil dans les zones prioritaires;
- utilisation d'autobus de transport collectif comme lieux d'accueil climatisés mobiles, au besoin;

- collaboration et soutien continus pour la prolongation des heures d'ouverture autorisées dans les haltes-accueils et les refuges de nuit pendant les périodes de chaleur extrême.

Les municipalités peuvent obtenir des ressources relatives à la COVID-19, comme des affiches, des feuilles de renseignements et autres au [www.gov.mb.ca/covid19/updates/resources.fr.html](http://www.gov.mb.ca/covid19/updates/resources.fr.html). Des affiches simplifiées destinées aux installations publiques se trouvent aussi au [sharedhealthmb.ca/covid19/providers/posters](http://sharedhealthmb.ca/covid19/providers/posters).

Nous vous remercions pour vos efforts collaboratifs continus afin d'assurer la santé et la sécurité de votre collectivité.

Pour des questions d'ordre général, communiquez avec les Services consultatifs et d'évaluation aux municipalités en téléphonant au 204 945-2572 ou en écrivant à [mrmaas@gov.mb.ca](mailto:mrmaas@gov.mb.ca).

Le gouvernement du Manitoba offre de l'information additionnelle pour demeurer en santé pendant une vague de chaleur au [www.manitoba.ca/health/publichealth/environmentalhealth/heatrating.fr.html](http://www.manitoba.ca/health/publichealth/environmentalhealth/heatrating.fr.html). Si les résidents ont des questions particulières concernant des maladies liées à la chaleur, ils devraient communiquer avec leur fournisseur de soins de santé local ou avec Health Links – Info Santé au 204 788-8200 ou, sans frais, au 1 888 315-9257.

Pour toute question concernant les considérations liées à la COVID-19 pendant une vague de chaleur, communiquez avec le Service de renseignements au public au 204 945-3744 ou, sans frais, au 1 866 MANITOBA (1 866 626-4862).

*Ministère des Relations avec les municipalités  
800, avenue Portage, bureau 500, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4*